

Développer la co-responsabilité dans la lutte contre les agressions ou violences, notamment sexuelles

« Le silence, l'indifférence, une déférence non ajustée, ne doivent plus l'emporter sur le devoir d'interpeller voire d'alerter quand est repéré un problème de comportement de la part de qui que ce soit : prêtre, diacre, religieux ou laïc, bénévole ou salarié, animateur ou participant, responsable ou fidèle, homme ou femme. Soyons attentifs autour de nous, acceptons de nous former, surtout dans l'exercice de responsabilités en contact avec des jeunes et des enfants. Soyons vigilants dans les paroisses, communautés, mouvements, les uns vis à vis des autres »

Lettre des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie (26 mars 2021).

ENJEU DE L'ORIENTATION :

→ L'actualité de ces dernières années, notamment après le rapport de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuel dans l'Église (CIASE), nous a ouvert les yeux sur l'ampleur des violences sexuelles dans l'Église.

→ Notre diocèse s'est doté d'outils d'accueil et de prévention. Mais personne ne peut se substituer à l'engagement de tous les baptisés dans cette lutte contre les agressions ou violences, notamment sexuelles.

CONTENU DE L'ORIENTATION :

→ Développer, ensemble, le souci de la protection et de la bientraitance des mineurs et des personnes vulnérables.

→ Déployer une culture de prévention et de vigilance chez toutes les personnes qui, en raison de leur responsabilité ou des services qu'elles rendent, sont en relation avec des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables.

→ Soigner l'accueil des enfants, des jeunes et des personnes de tous âges victimes d'agressions ou de violences, notamment sexuelles.

En relation avec :

- L'équipe diocésaine sur la Prévention : protection des mineurs et des personnes vulnérables,
- La Commission d'Accueil et d'Écoute des Victimes de la Pédo-criminalité.

Et, en s'appuyant sur :

- *La Charte pour l'accompagnement des enfants et des jeunes – Pour une juste distance* qui existe depuis 2022,
- *La Charte pour l'accompagnement spirituel*, que j'ai promulguée, le 17 avril 2025,
- Le document *Repères pour les confesseurs*, que j'ai promulgué, le 27 juin 2025,
- Une communication et des formations adaptées.

MISE EN ŒUVRE :

Dans le cadre du Pôle pastoral diocésain Service du frère, je demande à l'équipe diocésaine sur la Protection des mineurs et des personnes vulnérables ainsi qu'à la Commission d'Accueil et d'Écoute des Victimes de la Pédocriminalité, de poursuivre l'effort entrepris pour l'accueil de chacun et la formation des chrétiens, afin que notre Église diocésaine soit une maison sûre.

NS



*Soirée de prière
à l'attention des
victimes d'abus à
la basilique Notre-
Dame de Buglose,
avril 2025
©sdc40*